



Procès-Verbal Commission Régionale Féminines

Réunion du Lundi 16 Mars 2026

Président : M. Anthony ARCHIMBAUD

Membres : Mmes Nicole CONSTANCIAS – Nathalie PELIN – Elodie DISPARRA – Alexandra GARCIA – MM. Serge GOURDAIN – Eric GRAU – Jacques ISSARTEL.

* * * * *

RAPPELS

Port d'un brassard par les Educateurs

Dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire pour cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal), chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible, un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc. Ce brassard est à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

Les demandes de délégués doivent être impérativement transmises à la Commission compétente, 15 jours avant la rencontre. Délai requis pour traitement.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**

Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

Période ROUGE :

Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission**

SENIORS FEMININES :

Horaire légal :

- Dimanche 15h00

Horaire autorisé :

- Dimanche 14h30

- Dimanche Entre 12h30 et 13h00 (uniquement en lever de rideau)

- Samedi Entre 19h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes en R2 F
- Samedi Entre 18h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes en R1 F
- En Senior R2 F : Samedi entre 17h00 et 19h00, par pas de 30 minutes, si la distance kilométrique entre les deux clubs est inférieure à 100 km et si éclairage E6 minimum.

JEUNES FEMININES :

Horaire légal :

- Dimanche 13h00

Horaire autorisé :

- Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes.
- Samedi Entre 14h30 et 17h30 (uniquement si éclairage E6 en cas de nécessité d'éclairage), par pas de 30 minutes.
- Dimanche entre 10h00 et 12h30, par pas de 30 minutes, si la distance kilométrique entre les deux clubs est inférieure à 100 km.

COUPE NATIONALE U18 NIKE FEMININES

Félicitations au club de CLERMONT FOOT 63, dernier représentant de notre championnat de ligue, pour son brillant parcours en coupe U18F NIKE éliminé en quart de finale par l'OLYMPIQUE LYONNAIS.

CHAMPIONNATS - RENCONTRES EN RETARD

- **R2 F A : CEBAZAT – VELAY reprogrammé le 15/03/2026.**
- **U18 F R1 : CLERMONT FOOT 63 – GF MYF BESSAY reprogrammé le 04/04/2026.**

AMENDES

Forfait Groupement Féminin du Haut Bugey (565258) – Le club est amendé de la somme de 200 € pour le forfait sur le match n°54795887 en Coupe Nike Féminine U18 du 05/10/2025.

Forfait F.C. Ste Foy Les Lyon (523654) – Le club est amendé de la somme de 200 € pour le forfait sur le match n°55012836 en Coupe Nike Féminine U18 du 02/11/2025.

Forfait F.C. Chassieu Decines (550008) – Le club est amendé de la somme de 200 € pour le forfait sur le match n°53707754 en championnat féminin R2 – Poule B du 08/11/2025.

Forfait F.C. 540 (563845) – Le club est amendé de la somme de 600 € pour le forfait général en championnat U18 féminin R2 phase 2.

Forfait F.C. Lyon Football (505605) – Le club est amendé de la somme de 200 € pour le forfait sur le match n°53707767 en championnat féminin R2 du 28/02/2026.

OBLIGATION FEMININE

Le bilan de mi-saison a été réalisé et envoyé aux clubs qui ne remplissaient pas tous les critères, les clubs ont jusqu'au 30 avril pour se mettre en règle.

Le Président

A. ARCHIMBAUD